

> 1. GENERALITES

Les conditions du présent règlement sont applicables à l'offre «Trading Discovery Pack gratuit» dédiée aux participants du Concours Investisseur 2018 (ci-après le 'Règlement').

Cette offre est organisée par Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), Boulevard du Souverain 100 - 1170 Bruxelles et dont le numéro d'entreprise est BE 0879 257 191 (ci-après: la 'Banque').

Le Trading Discovery Pack (ci-après « le Pack ») est un pack offrant :

- Frais de transaction offerts sur vos trois premiers/ prochains ordres en Bourse (achat ou vente). Ceci étant valable pour tous les marchés et tous les instruments financiers proposés sur le Site Transactionnel de la Banque et à utiliser dans les 6 mois suivants l'activation du Pack. Les taxes ne sont pas incluses dans cette offre et seront débitées du compte-titres du client.
- Le Global Analyzer Premium gratuit pendant 6 mois (normalement 20€/mois) ;
- L'activation de la vue des cours en temps réel livrés par Equiduct ;
- 3 cours interactifs en ligne sur le thème de la Bourse dédiés aux débutants.

> 2. OFFRE TEMPORAIRE – CONDITIONS

Cette offre est valable du 19/04/2018 au 19/05/2018 inclus et s'adresse aux clients spécifiés ci-après à l'exclusion des clients mentionnés à l'article 4.

Par « Client » il faut entendre :

- tout client particulier existant de la Banque ainsi que toute personne qui a soumis pendant la période de l'offre une demande d'ouverture de relation bancaire - particuliers à la Banque, qui a été acceptée par la Banque et à laquelle la Banque a ouvert un compte ;
- ayant participé au Concours Investisseur 2018, organisé par Trends Tendances avec le soutien de la Banque (www.concoursinvestisseur.be);
- étant majeur au moment de l'activation du Pack et agissant à des fins privées (donc un client non-professionnel).

Chaque Client ayant participé au Concours Investisseur 2018 qui fait la demande d'activation du Pack et accepte la Déclaration de Client Non-Professionnel Equiduct recevra :

- Frais de transaction offerts sur vos 3 ordres de Bourse, à savoir la possibilité d'effectuer trois ordres (achat ou vente) dans les instruments financiers et les marchés de leur choix (accessibles sur Keytrade Bank) (taxes restant à charges du Client) (à utiliser dans les 6 mois suivants l'activation du Pack) ;
- L'accès gratuit au Global Analyzer Premium pendant 6 mois ;
- L'activation de la vue des cours en temps réel livrés par Equiduct ;
- 3 invitations à des cours interactifs en ligne sur le thème de la Bourse dédiés aux débutants.

> 3. MODALITES POUR BENEFICIER DE L'OFFRE

3.1. Si le participant au Concours Investisseur 2018 souhaitant bénéficier de l'offre n'est pas encore Client de la Banque, il doit suivre les étapes et conditions suivantes :

- Il se rend sur la page www.keytradebank.be/fr/promo/tradingdiscoverypack;
- Il clique sur 'Profitez de votre Pack gratuit' ou 'En profiter maintenant' puis sur 'Devenez client maintenant';
- Dans le formulaire de demande d'ouverture de relation bancaire en ligne, il vérifie que la case 'Oui, je souhaite bénéficier du Trading Discovery Pack' est bien cochée. Ce formulaire en ligne doit avoir été complété pour le 19/05/2018 au plus tard. Si la case n'était pas cochée, il n'aura pas droit au Trading Discovery Pack ;
- Ce Pack sera activé dès que sa demande d'ouverture de relation bancaire aura été acceptée et que son compte aura donc été créé sous réserve de l'article 4. Il aura à partir de cette date 6 mois pour profiter de ses frais de transactions offerts pour ses trois premiers/ prochains ordres et du Global Analyzer Premium.

3.2. Si le participant au Concours Investisseur 2018 souhaitant bénéficier de l'offre est déjà Client de la Banque, il doit suivre les étapes et conditions suivantes :

- Les Clients existants de la Banque reçoivent un email avec un code promotion personnel. Pour recevoir ce code promotion et profiter alors de l'offre, le Client doit avoir indiqué être client Keytrade Bank et avoir accepté de recevoir des offres promotionnelles de Keytrade Bank lors de son inscription au Concours Investisseur 2018 ;
- Il se rend sur la page www.keytradebank.be/fr/promo/tradingdiscoverypack, clique sur 'Profitez de votre Pack gratuit', entre son nom d'utilisateur et son mot de passe d'accès et clique sur 'Activer le Pack maintenant' ;
- Il sera alors redirigé sur le Site Transactionnel, devra entrer son code promo, choisir le compte-titre sur lequel il souhaite bénéficier du Pack, accepter la Déclaration de Client Non-Professionnel Equiduct et entrer son code de confirmation ;

Une fois confirmé, il pourra directement profiter des avantages du Pack.

> 4. RESTRICTIONS DE L'OFFRE

Cette offre n'est pas ouverte aux :

- mineurs,
- sociétés,
- ASBL,
- associations de fait,
- clubs d'investissement,
- indivisions,
- co-propriétés d'immeuble et/ou 6/04
- clients institutionnels qui placent des ordres pour le compte de leurs clients via la plateforme de la Banque.

Cette offre est limitée à un Pack par personne signifiant qu'une personne ne peut en profiter que sur un seul de ses comptes-titres. L'offre n'est pas cumulable avec des promotions sur instruments financiers en cours.

En cas de non-respect de ce Règlement, la Banque se réserve le droit de refuser l'activation du Pack.

La Banque se réserve le droit de ne pas accepter une relation bancaire conformément à l'article 4.2 de ses [Conditions Générales](#).

> 5. COMMUNICATION

Cette offre a été communiquée par banniers et e-mails. Sauf pour les cas mentionnés dans le présent Règlement, aucune communication n'a été faite sur cette offre.

> 6. COUTS ET TAXES

Une fois que le client a exécuté ses 3 ordres de bourse gratuitement pendant la période de validité de 6 mois ou au plus tard après l'expiration de cette période de validité, les frais de transaction normaux indiqués dans le document '[Tarifs](#)' sont d'application.

6 mois après la période d'activation du Pack, le Global Analyzer Premium gratuit sera désactivé. Sur le site transactionnel, vous pouvez vous abonner à ce service payant au tarif et aux conditions prévus dans le document '[Tarifs](#)'.

A tout moment, le Client portera les taxes liées à ses transactions boursières qui sont applicables à ce moment-là.

> 7. PLAINTES

Conformément à l'article 15 des [Conditions Générales](#) de la Banque, toute plainte ou contestation relative à un quelconque fait énuméré dans cet article 15 dans le cadre de cette offre doit, sous peine de déchéance du droit de contestation du Client, être notifiée par le Client à la Banque, par l'envoi d'un e-mail à l'adresse legal@keytradebank.com ou par lettre à adresser au Legal Department dans les cinq jours ouvrés bancaires suivant celui au cours duquel le Client en a eu connaissance ou est présumé en avoir pris connaissance, ou dans tout autre délai plus long impérativement prévu par les règles applicables.

Si le Client trouve que la réponse de la Banque n'est pas traitée à pleine satisfaction ou qu'il n'a pas reçu une réponse dans un délai raisonnable (30 jours), le Client peut la soumettre à l'Ombudsfin, l'Ombudsman en conflits financiers :

OMBUDSFIN

Northgate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2

1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79

E-mail : Ombudsman@Ombudsfin.be

Le Client peut soumettre la plainte en ligne sur le site www.ombudsfin.be. Cette faculté est réservée aux Clients, personnes physiques.

> 8. RISQUES RELIÉS AUX PLACEMENTS DANS LES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les transactions sur les instruments financiers sont effectuées conformément aux [Conditions Générales](#) de la Banque.

Toute forme d'investissement implique un certain risque. Le document « [Aperçu des caractéristiques et risques essentiels des instruments financiers](#) » contient une description des risques liés à l'investissement en instruments financiers.

Le Client assume la responsabilité et tous les risques liés aux ordres qui seront transmis à la Banque, étant entendu que la Banque ne pourra être tenue pour responsable de l'opportunité de ses décisions d'investissement et des conséquences financières des ordres.

> 9. PAS DE CONSEIL EN PLACEMENT

Cette offre ne constitue en aucune façon de la part de la Banque un conseil en investissement ou recommandation ou une incitation à utiliser les services de la Banque. Le Client est libre d'évaluer soi-même l'opportunité d'investir ou de ne pas investir dans les instruments et services concernés.

> 10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La demande d'activation du Pack par le Client constitue la prise de connaissance et l'acceptation du présent Règlement et de la Déclaration de Client Non-Professionnels Equiduct. En outre, les Conditions Générales de la Banque sont d'application à cette offre. En cas de contradiction entre les [Conditions Générales](#) et le présent Règlement, ce dernier prévaut.

> 11. AUTRES DISPOSITIONS

11.1. En aucun cas et sur aucune base légale, la Banque ne peut être tenue responsable par un Client pour tout dommage ou inconvénient de quelque nature que ce soit, même pour des interruptions techniques ou défauts, retards dans le trafic Internet. Ceci s'applique également aux exclusions de l'offre. Cette restriction ne s'applique pas aux dommages qui sont la conséquence directe d'une intention ou d'une négligence grave de la part de la Banque ou de l'un de ses préposés, mandataires ou employés.

11.2. La Banque se réserve à tout moment le droit de mettre un terme ou de modifier le Règlement de cette offre et en particulier se réserve le droit d'annuler partiellement ou en totalité l'offre pour des raisons légales ou techniques (serveurs, database) et/ou de soupçon de fraude et/ou d'abus et/ou de fraude(s) avérée(s). La Banque ne peut être tenue responsable pour l'annulation ou la modification de l'offre, excepté le dommage qui est la conséquence directe d'une intention ou d'une négligence grave de la part de la Banque.

La Banque peut également exclure un Client et le cas échéant annuler les avantages de l'offre déjà accordé en cas de soupçon de fraude et/ou d'abus et/ou de fraude avérée, ou en cas de non-respect de ce Règlement, en application de ses « [Conditions Générales](#) ». Le Client ne peut faire valoir aucun droit ou prétention quelconque à l'égard de la Banque.

11.3 Chaque participant à l'offre a le droit de demander à consulter les données qui le concernent et d'obtenir rectification de données inexactes. Le participant adresse à cette fin un e-mail à l'adresse legal@keytradebank.com. Il peut également consulter la rubrique « [Mentions légales](#) » du site de Keytrade Bank et suivre les instructions.

11.4. Le présent Règlement est soumis au droit belge. En cas de litige, les tribunaux de Bruxelles (et notamment le Juge de Paix dans le ressort duquel est situé le siège social de Keytrade Bank) seront exclusivement compétents. Si le juge déclare une disposition du présent Règlement invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Au besoin, une disposition de remplacement valide et substantiellement comparable sera fournie.

Si le juge déclare une disposition du présent Règlement invalide ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Au besoin, une disposition de remplacement valide et substantiellement comparable sera fournie.